

**MINISTÈRE DES MINES ET DE LA
GÉOLOGIE**



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

CONVENTION MINIÈRE

ENTRE

L'ÉTAT CENTRAFRICAIN

ET

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC GEOSCIENCE
DEVELOPMENTS LIMITED**

Novembre 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

A handwritten signature in black ink, consisting of a few simple strokes.

Ce document est un modèle de Convention minière à utiliser par la République Centrafricaine et par les sociétés établies en République Centrafricaine à des fins de développement minier. Les deux parties à la présente Convention sont libres de proposer des articles supplémentaires pour clarifier certains aspects des opérations d'exploration et d'exploitation proposées, ou pour limiter ou étendre les dispositions de la loi minière pour des raisons opérationnelles.

Aucune des dispositions de la présente Convention minière ne doit contredire une quelconque disposition de la Loi minière ou de la législation centrafricaine en général.



